AUSTRALIE

Après de longues discussions, les naturistes australiens ont finalement eu gain de cause. Jusque-là, la Justice et les bureaux de Postes s'étaient refusés à distribuer les magazines naturistes sur lesquels des nus étaient reproduits (ces photos devaient être retouchées). Ils ont en fin de compte admis que la reproduction d'être nus n'était pas inconvenante, « aussi longtemps que ces magazines garderaient leur niveau actuel ».